

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Band:** 27 (1919)

**Heft:** 4

**Artikel:** Ce que coûte la tuberculose au peuple suisse

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-682489>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sion que si la charité ne doit pas disparaître dans le tumulte des batailles, à plus forte raison doit-elle renaître et reprendre une vie nouvelle après que les armes sont tombées des mains des combattants.

Agréez, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre profond respect.

Au nom du Comité international de la Croix-Rouge :

Le président p. i. du Comité:  
*Edouard Naville.*

## Ce que coûte la tuberculose au peuple suisse

Nous avons donné jadis un résumé (*Croix-Rouge suisse*, 1917, page 141) de l'intéressant travail publié par le Dr Ganguillet de l'Office sanitaire fédéral, sur les dépenses du pays en faveur des tuberculeux.

L'auteur, d'autant plus à même de connaître exactement la question, qu'il est secrétaire de la Commission centrale suisse pour la lutte contre la tuberculose, arrivait à la conclusion que nous dépensons chaque année environ 30 millions de francs pour lutter contre le fléau de la tuberculose, soit 8 fr. par tête de population.

Aujourd'hui nous nous trouvons en présence d'un travail de statistique analogue, très intéressant aussi, par lequel le Dr Olivier, secrétaire de la Ligue vaudoise contre la tuberculose, cherche à traduire par des chiffres quelle est la perte financière annuelle que représentent les décès dus à la tuberculose en Suisse.

Le Dr Olivier note tout d'abord que sur 9000 personnes qui meurent — chaque année, chez nous — de tuberculose, il y a 1575 *décès d'enfants* (entre 0 et 14 ans). Il estime qu'il n'est pas exagéré d'évaluer en moyenne à 1 fr. par jour ce que coûte un enfant pour sa nourriture, ses vêtements, son logement; etc. Comme il ne fait pas entrer en compte les frais de maladie, le chiffre de 1 fr. est certainement trop bas. D'après l'âge auquel ces 1575 enfants sont morts et la durée

moyenne admise pour leur vie, c'est, pour cette jeunesse fauchée avant la quinzième année, une mise de fonds entièrement perdue, de plus de 3 millions de francs.

Passons aux *adultes* de 15 à 59 ans. Leurs décès sont au nombre de 6200 par an. On peut estimer que le temps moyen de chômage a été pour eux de une année, et la statistique démontre que, puisqu'il s'agit d'individus dans la force de l'âge et des deux sexes, leur salaire moyen peut être calculé au minimum à 1000 francs par année.

Ainsi, ces 6200 personnes ont perdu, en ne pouvant travailler pendant un an avant leur mort, 6,200,000 francs.

Que faut-il calculer pour les dépenses qu'ils ont eu à supporter du fait de leur maladie? Le Dr Olivier pense qu'il faut les taxer à 1000 fr. par individu; ce sont des dépenses faites en pure perte puisque les malades sont morts.

« Nous n'en tiendrions pas compte, dit l'auteur, s'ils avaient guéri. Mais ils sont morts; et dès lors nous sommes bien obligés de considérer ces frais, au point de vue financier, comme mal justifiés. Quand le malade a payé pendant quelques années médecin et pharmacien, qu'il a fait une cure, ou plusieurs, à domicile, dans un établissement hospitalier; quand l'herboriste, la sonnambule, le fabricant de spécialités vantées à grand tapage ont fait de leur mieux pour saigner à blanc la

bourse qui ne se remplit plus, quand il a fallu se procurer un appareil orthopédique pour coxalgie ou mal de Pott, et que c'est la marche funèbre au cimetière qui — seule — met fin à l'addition, nous estimons, au point de vue du malade et de sa famille, que le total de cette addition représente en réalité un trou.»

Il y a donc lieu d'insérer comme troisième poste, 6200 décédés qui ont fait en vain 1000 francs de dépenses chacun, soit 6,200,000 francs.

Les chiffres ne s'arrêtent pas là. La statistique constate que chaque année, sur 9000 décès de tuberculeux, la moitié — exactement 4524 — frappe des individus entre 20 et 49 ans, soit un grand nombre de pères ou mères de famille. Leur déchéance physique progressive entraîne la déchéance financière de leur famille, et c'est dans la plupart des cas l'assistance publique ou la bienfaisance privée qui doivent suppléer au manque de travail et de gain.

Il paraît normal, en prenant tous les éléments du problème, de fixer à 5 ou 6 millions de francs les sommes déboursées chaque année par l'assistance publique ou privée en faveur des tuberculeux qui meurent de la tuberculose.

Et ce n'est pas tout!

Les tableaux statistiques démontrent que la survie moyenne probable pour une personne entre 20 et 59 ans serait augmentée d'une année et demie si la mortalité par tuberculose n'existait pas. Ceci représente — pour la Suisse et par année —

environ 100,000 années. La perte due au raccourcissement général de la vie, dans l'âge de pleine production, calculée encore une fois à 1000 francs par année, doit donc être évaluée à 100 millions de francs.

On peut encore ajouter à ces chiffres les pertes qui découlent de l'abattage forcé du bétail bovin atteint de tuberculose, estimées à environ 3 à 5 millions de francs par an pour le cheptel national.

L'auteur peut ainsi récapituler ses données comme suit:

	fr.
1° Mise de fonds perdue pour enfants morts de tuberculose . . . . .	3,000,000
2° Manque à gagner des tuberculeux morts de 15 à 59 ans . . . . .	6,000,000
3° Frais de maladie de ces mêmes malades . . . . .	6,000,000
4° Ce que la tuberculose mortelle coûte à l'assistance . 5 à 6,000,000	
5° Pertes dues au raccourcissement général de la vie . 100,000,000	
6° Tuberculose du bétail . . 3 à 5,000,000	

Le total annuel serait ainsi de 120 à 125 millions de francs, ce qui représenterait un impôt annuel de plus de 30 fr. par tête de population, concernant uniquement la mortalité tuberculeuse!

Il est inutile, nous semble-t-il, après l'énumération de ces chiffres, d'insister sur l'intérêt du travail du Dr Olivier dont nous avons donné ici un résumé bien incomplet, et sur la nécessité sociale, humanitaire et économique de lutter contre le terrible fléau.

Dr M<sup>l</sup>.

## Guerre et tuberculose

La société médicale de l'Oberland bernois a entendu dernièrement une intéressante conférence du directeur du Sana-

torium de Heiligenschwendi, M. le Dr Kæser, sur l'influence des mobilisations répétées en Suisse depuis 1914.